

444 HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros

61 rue Legendre – 75017 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT
DE TITRES DE LA SOCIETE SIGHT EXPLORE
A LA SOCIETE 444 HOLDING
(article L. 225-147 du code de commerce)**

OLIVIER JAMET

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

Monsieur l'associé unique de la société 444 HOLDING,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 3 avril 2026 concernant l'apport de titres de la société SIGHT EXPLORE par Monsieur Damien LOUINEAU, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

Le traité d'apport a été signé en date du 7 avril 2026.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la soulte. Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous présente mes constatations et conclusions selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports.
3. Avantages particuliers.
4. Conclusion.

05

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Sociétés et personnes concernées

- La société 444 HOLDING, société bénéficiaire de l'apport, est une société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros dont le siège social est fixé au 61 rue Legendre – 75017 PARIS en cours d'immatriculation au RCS PARIS, représentée par son gérant, Monsieur Damien LOUINEAU,

Elle a comme objet social l'activité de holding.

- L'apporteur :

Monsieur Damien LOUINEAU, né à MARSEILLE (13) le 6 mai 1993, et demeurant au 61 rue Legendre – 75017 PARIS, de nationalité française,

- La société dont les titres sont apportés :

La société dénommée **SIGHT EXPLORE** est une société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'étude, l'ingénierie, l'assistance technique, le développement, la documentation, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques.

La durée de la société est de 99 ans.

Le capital social de la société **SIGHT EXPLORE**, au RCS PARIS 947 932 513, s'élève actuellement à 40 000 € et est divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale chacun.

Il est possédé par :

- Gilles CANTAIN : 20 000 actions
- Damien LOUINEAU : 20 000 actions

La société a effectué sa dernière clôture au 31 décembre 2025 pour un exercice social d'une durée de 12 mois.

Le Président est Damien LOUINEAU.

Le Directeur Général est Gilles CANTAIN.

La durée de la Société est de 99 ans.

05

1.2 But de l'opération

Afin de rationaliser l'organisation de leurs participations, il est prévu de faire apport par Monsieur Damien LOUINEAU des 20 000 actions de la société SIGHT EXPLORE à la société 444 HOLDING.

1.3 Description et valorisation des apports

La valeur de la société SIGHT EXPLORE dont les titres sont apportés a été arrêtée à 1 200 000 € soit 30 € par action sur la base d'une valorisation effectuée par l'expert-comptable.

Les apports ressortent ainsi à 600 000 €.

La société 444 HOLDING aura la propriété et la jouissance des droits sociaux apportés à compter du jour de l'approbation du contrat d'apport lors de l'assemblée générale de la société bénéficiaire des apports.

1.4 Rémunération des apports

Les apports, d'un montant total de 600 000 euros, seront rémunérés comme suit :

– Attribution de 600 000 parts sociales de la société 444 HOLDING d'une valeur nominale de 1 euro chacune, soit	600 000 euros
– Une soulte de	0 euros
	600 000 euros

1.5 Conditions suspensives

Le présent apport est soumis à la réalisation de la condition suspensive suivante :

- Approbation des apports lors de la signature des statuts de la société 444 HOLDING

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes afin :

- D'apprécier la pertinence de la méthode de valorisation des apports retenue.
- De vérifier la propriété des actions apportées.
- De contrôler la valeur attribuée aux apports.
- De nous assurer qu'aucun événement intervenu depuis les dates ayant servi à leur évaluation n'était de nature à remettre en cause ces valeurs.

2.1 Vérifications juridiques

- Nous avons obtenu et examiné les documents juridiques de la société bénéficiaire de l'apport et de la société dont les titres sont apportés.
- Nous nous sommes assurés de la propriété des titres apportés.
- Nous avons examiné les différentes stipulations du contrat d'apport.

2.2 Vérification de la valeur des apports

Conformément au règlement CRC 2004-01, les opérations entre sociétés contrôlées par des personnes physiques doivent être considérées comme des opérations entre entités distinctes. Les apports doivent en conséquence être évalués à leur valeur réelle.

J'ai mis en œuvre des méthodes alternatives de valorisation afin de corroborer la valeur de la société dont les titres sont apportés.

3. AVANTAGES PARTICULIERS

Le contrat d'apport ne mentionne aucun avantage particulier.

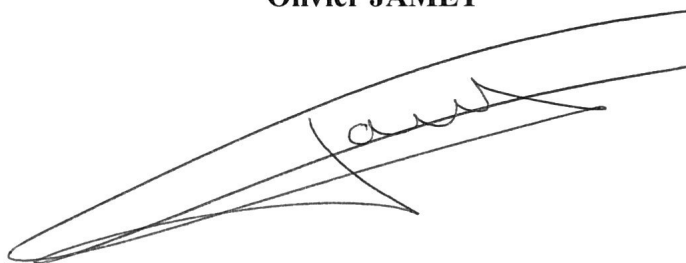
4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je conclus que la valeur des apports s'élevant globalement à 600 000 euros n'est pas surévaluée, et en conséquence que la valeur des titres apportés est au moins égale au capital créé de la société bénéficiaire des apports.

Paris, le 7 avril 2026

Le Commissaire aux Apports

Olivier JAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Jamet', is written over a large, stylized, elongated oval shape that serves as a background for the signature.